

Au Grand Amphi de la Sorbonne

En 1930 John Maynard Keynes, le grand économiste dont vous avez certainement écouté les théories macroéconomiques, écrivit un livre bien connu « Lettre à nos petits-enfants ».

Il y dit : « Je m'attends au plus grand changement qui se soit jamais produit ».

Il y prédit que « dans les pays de progrès le niveau de vie dans cent ans sera de quatre à huit fois celui d'aujourd'hui ».

Il n'a pas fallu attendre 2030 pour le constater ; dès le début du XXIème siècle le revenu des habitants des grands pays développés comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la France avait déjà dépassé plus de 4 fois ce qu'il était en 1930.

Qu'a d'autre prédit Keynes ?

Il explique que sous la pression de la lutte pour la subsistance, l'humanité s'est trouvée contrainte d'adopter des principes pseudo-moraux qui exaltent certains des traits les plus déplaisants de l'être humain en les faisant passer pour les plus hautes vertus :

- 1/ Le désir de Monnaie
- 2/ L'intentionnalité, c'est-à-dire la propension à être plus sensible au futur, aux effets lointains, qu'aux effets immédiats.

Les jugements qu'il formule contre ces comportements sont féroces.

« Penchant morbide et répugnant » dit-il en parlant du désir d'argent.

Il envisage le triomphe de ceux qui savent prendre plaisir aux choses et qui préfèrent le bon à l'utile. Il se focalise plus sur les valeurs de l'activité économique, sur son code éthique, ou son système de moralité.

En ce sens Keynes est visionnaire sur les développements récents en matière ESG : Environnement Social & Gouvernance.

Alors si la fibre entrepreneuriale n'est pas alimentée par le désir d'une réussite pécuniaire, par quoi est-elle motivée ?

Qu'est-ce qui a amené Messrs. Hewlett et Packard ou M. Steve Jobs ou de nombreux entrepreneurs français de l'après 2ème guerre mondiale, Pierre Burelle (Plastic Omnium), Bernard Deconinck (Sommer Allibert puis Tarkett) à lancer une activité industrielle ? souvent l'histoire dans ces temps là commence par une usine, un atelier...

Si Joseph Allibert en 1911 crée une usine de fabrication de semelles en Isère, c'est son gendre Bernard Deconinck qui importe les premières presses à injecter des Etats-Unis et installe une usine à Grenoble.

Dans un premier temps, il fabriquera des pièces plastiques en sous-traitance (par exemple des façades de téléviseurs pour Thomson).

110 ans après, Sommer Allibert devenu Tarkett est le numéro 3 mondial des revêtements de sol avec un chiffre d'affaires > à 3 Milliards Euros.

Qu'est-ce qui a poussé Isaac Carasso né en 1874 à Salonique, à créer une entreprise de yaourts (qui deviendra Danone, du prénom de son fils Daniel, Danon est le diminutif catalan du prénom Daniel) en Espagne où sa famille avait fui : dans son cas il voulait soulager les troubles intestinaux des enfants, en fabricant du lait fermenté, ingrédient des yaourts très populaires dans les Balkans. Il commence par vendre en pharmacie comme un remède.

On a tous cette image dans la tête de William Hewlett et David Packard, créant HP dans un garage à quelques kms de San Francisco.

Bill et Dave ont même joué à Pile ou Face le nom de la Société : Hewlett – Packard ou Packard – Hewlett... Ils démarrent par des instruments d'essai et de mesure en 1940, et ce n'est qu'en 1966 que HP produit son 1^{er} ordinateur.

Steve Jobs avec deux amis (Wozniak et Ronald Wayne) créent Apple en avril 1976 (Il a 21 ans) ... mais le Macintosh que 8 ans après, en 1984. Il quitte l'entreprise en 1985 ... en développe une autre, et rejoint à nouveau Apple en 1997. Appelé au bord de la faillite. Mais c'est dès l'âge de 16 ans qu'il commence à bricoler des « blue box » avec son ami Wozniak.

Pour en revenir à Keynes on ne peut pas dire que cette initiative de Steve Jobs était très morale, puisque la Blue box consistait à fabriquer un appareil qui permettait de passer des appels à longue distance de façon entièrement gratuite en fraudant donc les sociétés de téléphonie, et plus précisément AT&T.

La fibre entrepreneuriale est avant tout le désir de créer, de partir d'une feuille blanche avec une idée, et de l'accomplir. L'entrepreneur doit avoir de nombreuses qualités :

- La persévérance
- La vision
- L'organisation

On peut apprendre sur le tas un certain nombre de choses. Il faut commencer jeune, et faire des stages dans les entreprises des secteurs où l'on a envie de travailler (comme Steve Jobs chez Hewlett Packard).

Quand on parle d'entreprises, on parle d'entrepreneurs, d'hommes et de femmes, et de rencontres.

La dimension humaine est essentielle, et à ma connaissance l'Intelligence Artificielle n'a pas encore créé une entreprise.

Alors comment se lance-t-on en France ?

Quelles formes juridiques ?

Le plus simple :

1/ Le statut d'auto-entrepreneur : il n'y a besoin ni de capital, ni de statuts, une simple déclaration en ligne, et un livre des recettes, pas de compte ni de bilans – Plafond d'activité (--> 188700 Euros en vente – 77700€ (prestations de services)).

Régime fiscal et social simplifié

Plafond pour la TVA (91900 et 36800€).

C'est un statut simple pour un entrepreneur souhaitant se lancer dans tous les types d'activité, commerciale, artisanale, ou libérale. [Exclusion : activités agricoles, notaire, expert-comptable, agent immobilier, artistique, marchés financiers, etc...]

2/ Les formes de Sociétés à Responsabilités limitées (SARL ou EURL) avec gérants.

3/ Puis enfin les Sociétés Anonymes – Sociétés par Actions Simplifiées où les statuts sont assez libres.

Sociétés par Actions où le Droit des Sociétés encadre plus étroitement les statuts.

Il y a aussi des variants dans les sociétés par actions :

- société à CS et Directoire
- ou société à Conseil d'Administration
- ou société en Commandite par action

Votre génération a entendu parler des concepts d « Entreprise à mission » ou de « raison d'être », deux notions introduites par la loi pacte de 2019, et même avant par la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) de 2001.

Le rôle « Sociétal » de l'entreprise a commencé à être mis en avant.

Auparavant les statuts d'une société définissaient son objet social – la loi pacte permet désormais d'y intégrer son « intérêt social ». La raison d'être couvre le projet long terme.

L'entreprise à mission n'induit pas un changement de catégorie juridique, c'est une nouvelle qualité, sur la base du volontariat pour fixer :

- Des objectifs Sociaux et Environnementaux
- Une bonne Gouvernance avec un organe de contrôle comportant au moins 1 Salarié.

(au-dessus de 50 personnes).

Les engagements s'appuient sur les objectifs de développement durable de l'ONU :

- La mesure des émissions de CO2 et des engagements de réduction.
- Favoriser le maintien de la biodiversité
- Recycler les vêtements et chaussures (la loi a créé pour les sociétés de ces secteurs l'interdiction de destruction des stocks etc..).
- Contrôle chez les fournisseurs avec les mêmes standards, y compris sur l'emploi des Jeunes.

Dans une entreprise comme Ardian, nous faisons de façon systématique un audit ESG avant d'investir. Il en résulte une notation et un plan d'action avec les managers afin d'améliorer les Key Performance Indicators.

Il faut noter que suite à ces développements ESG, des entreprises se sont créées sur des métiers nouveaux, et sont fort nombreuses (Slides) – elles correspondent aussi à un souci de votre génération, d'avoir un métier qui a du sens et qui aide à mieux préserver la planète.

L'entrepreneur du XXIème siècle n'est pas et ne vit pas dans le même monde que celui du XXème. Il a à prendre en compte dans son projet, toutes ces valeurs et engagements sur la lutte contre le réchauffement climatique, engagements sur la diversité au sein de son entreprise, sur une protection sociale exemplaire de ses employés, sur le partage de valeur entre les actionnaires et les salariés, et enfin sur une bonne gouvernance.

Sur le partage de valeurs, quand vous serez entrepreneur, vous pourrez beaucoup agir. La France est un pays favorable sur ce sujet essentiel.

- 1) Après la 2^{ème} guerre mondiale, de Gaulle a créé le système d'intéressement et participation qui concerne toutes les entreprises de plus de 50 personnes. Ce système organise une répartition entre les salariés d'une partie du profit. Ardian est la seule société en France à avoir adopté un partage égalitaire entre tous les salariés, indépendamment du rang et du salaire.
- 2) La faculté d'émettre des actions gratuites a été facilitée par le Gouvernement d'Emmanuel Macron. Il s'agit d'une grande avancée puisque les actions gratuites ne sont plus limitées à 10%.

Nous sommes très loin des soucis des premiers entrepreneurs français du début du XXème siècle, par exemple Louis Renault, grand inventeur de la 1^{ère} Renault en 1898, mais qui, accusé en 1944 de collaboration avec les Allemands, a été arrêté et est mort en prison.

C'est quand même après 1936 dans ses usines que les ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt sont devenus les champions de l'amélioration des conditions de travail et de vie, et de la lutte ouvrière syndicale en France.

Quand on parle d'éthique, on doit aussi s'appesantir sur les dilemmes auxquels font face certains entrepreneurs. Il est aisé de condamner, mais il est moins aisé de savoir ce qu'on aurait fait ou ferait à leur place :

En 1942, les Allemands bombardent les usines Renault, il meurt 500 personnes et 2 000 autres sont blessées. Louis Renault décide de reconstruire et maintenir la production sur le site, pour maintenir l'emploi... et la production va aux Allemands... ce qui lui vaudra son arrestation en 1944.

En 2023, de nombreuses entreprises pétrolières sont attaquées pour la production d'énergies fossiles. Les jeunes ne veulent plus y aller travailler.

Total notre champion est 5ème du monde, compte 105 000 salariés dans 130 pays. Doit-on vilipender, ou bien donner du temps aux managers pour réorienter l'entreprise ?

S'il a fallu 100 ans à Sommer Allibert pour passer des semelles de chaussures aux revêtements de sol, peut-on demander à Total de devenir en peu d'années une société produisant 100% d'énergies renouvelables.

L'histoire des entreprises est une histoire de talents humains et de temps.

Le Talent donne la vision, et le Temps permet de faire évoluer cette vision avec les changements du Monde.

Comme disait Jean de La Fontaine :

« Patience et longueur de temps,
Font plus que force ni que rage ».

Nous avons parlé des formes juridiques de l'entreprise, alors parlons des Comptes et de la Finance.

L'entrepreneur pour avoir du succès doit avoir une vision : une vision d'un produit, d'un service, des clients. Il doit savoir être aidé car il ne peut couvrir tous les aspects de l'entreprise : le Droit, la Comptabilité, la Finance.

La clef du succès est certainement la compétence à savoir discerner les qualités dans son entourage. Un Leader doit donner la direction, et être entouré de personnes compétentes et dotées de qualités humaines. C'est pourquoi on voit souvent des entreprises être créées par 2 ou 3 personnes, dont les qualités et compétences sont complémentaires.

Après donc un statut d'auto-entrepreneur, un entrepreneur peut créer une Société anonyme. Les mutuelles sont plutôt réservées au domaine de la Santé et de l'assurance. Le premier apport pour une société est donc le Capital apporté par l'auto-entrepreneur, et/ou ses amis, famille ou business angels.

Un capital est divisé en un certain nombre d'actions, d'un montant appelé nominal.

Par exemple, 10 000 actions de 1 € donneront un capital de 10 000 euros. Le capital minimum est de 37 000 euros dans une S.A. et de 1 euro dans une S.A.S. Il ne peut être libéré qu'à 50% dans la S.A.

Dans un bilan d'une société il y a deux parties :

- L'Actif
- Le Passif

Le Capital est au passif, tout en haut à droite, car il constitue une dette envers les fondateurs.

[slides à créer].

Si la société fait des profits et les met en Réserve, cela s'inscrira au-dessous du Capital, et l'ensemble des deux constituera les « Fonds propres » de la société.

Au passif plus bas vous aurez les Dettes Long Terme et Court Terme (envers les banques, les impôts, les fournisseurs, etc.)

A l'actif vous aurez les Immobilisations en haut, brutes et nettes, la différence étant les amortissements (matériels, usines, etc.)

Dessous vous aurez les immobilisations financières et plus bas des actifs plus Court Terme qu'ils soient financiers ou créances sur clients.

La grande nouveauté pour votre génération c'est qu'alors qu'une société ne devait publier qu'un rapport annuel financier, elle va devoir à partir de 2025 et 250 salariés, publier un 2^{ème} rapport dit « Rapport du développement durable ».

La Commission Européenne a adopté la « European Sustainability Reporting Standard (ESRS) » qui s'applique aux sociétés qui doivent fournir de l'information d'après la « EU Corporate Sustainability Reporting Directive ».

Le nouveau défi est qu'il reste une certaine latitude aux entreprises pour décider ce qui est significatif ou non d'y inscrire.

Néanmoins l'ESRS doit être en ligne avec les standards de « l'International Sustainability Standards Board (ISSB) » présidé par Emmanuel Faber, l'ex-PDG de Danone.

Ce Conseil est un organisme chargé de créer les normes d'information financière relatives au développement durable (poursuite des normes IFRS).

Je vous donne un exemple.

Une entreprise a à son actif des usines qui produisent des moteurs thermiques. Autrefois, la norme comptable aurait permis un amortissement sur 15 ou 20 ans. Quid si tous ses clients passent aux voitures électriques... ? Faut-il accélérer l'amortissement ? Mais alors l'entreprise est-elle déjà en faillite alors qu'elle fonctionne encore ?

En effet, un amortissement accéléré pourrait faire diminuer les fonds propres d'une façon dangereuse, nécessitant même jusqu'à sa recapitalisation.

Un académicien éminent Yves Gaudemet, professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas a écrit récemment un article fascinant sur ce thème des nouvelles régulations et obligations de compliance et vigilance imposées aux entreprises.

Comme je vous l'ai expliqué plus tôt, les entrepreneurs avançaient au XXème siècle et même avant dans un univers comptable et juridique encadré par des lois précises. Depuis le début du XXIème siècle, l'Etat impose aux entreprises dans une langue floue (comme le dit Yves Gaudemet) des obligations pour la préservation à l'échelle internationale des droits humains et un développement durable selon un plan qu'elles élaborent en partie elles-mêmes, et qu'elles s'imposent. Cela crée un bouleversement institutionnel majeur : « L'impuissance de l'Etat conduit à un déplacement singulier de la puissance normative. L'Etat demande à l'entreprise et donc à l'entrepreneur ce qu'il ne parvient pas à décider lui-même ».

On passe d'un monde du droit à un monde de la régulation. Ces régulations sont le plus souvent confiées à des autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes.

Le langage y est différent, on peut le qualifier de droit souple, ce qui n'est pas celui du droit.

Les obligations de Compliance et vigilance sont devenues importantes, et la loi dite Sapin 2 de 2016 est relative à la transparence et à la lutte contre la corruption, et a imposé la mise en place de Comités d'éthique qui statuent de manière extraterritoriale, sur les dénonciations faites par les collaborateurs de tous pays.

On le voit donc l'Entrepreneur du XXIème siècle a encore plus d'obligations que celui des siècles précédents. Ce sont les entreprises qui sont chargées - à travers le plan de vigilance qui leur est imposé - de mettre en œuvre les promesses climatiques faites par l'Etat dans le cadre de la politique mondiale de préservation durable de la planète.

Les qualités requises pour être entrepreneur ne cessent d'augmenter, il lui faut non seulement toutes celles qui étaient nécessaires dans les siècles précédents mais en plus une faculté d'adaptation accrue pour un monde technologique qui change très vite, un monde de réglementations mouvantes et parfois floues, et un environnement géopolitique moins favorable qu'entre 1950 et 2010.

Mais même si cela requiert d'être accompagné de plus en plus de compétences pointues, la réussite entrepreneuriale est sans doute une des réussites humaines les plus valorisantes, car elle résulte fondamentalement d'un travail collectif où des vertus sont requises : les vertus cardinales célébrées depuis l'antiquité grecque : la Prudence, la Tempérance, la Force d'âme, la Justice mais on peut y ajouter le dévouement, la solidarité, la sagesse... et l'humanité.

Pour conclure on pourrait plagier pour l'entreprise, ce que dit Bergson pour une œuvre philosophique :

« Quelle que la soit la difficulté d'une œuvre philosophique, il y a un foyer incandescent qui est une « idée » autour de laquelle tourne toute l'œuvre ».

Il en est de même de l'Oeuvre d'un Entrepreneur.